



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E185661

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2023

ÉDITÉ LE 29/08/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/03/1988

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE T188B156

Siret : 344 235 841 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4020415

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 400326

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 400326

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Raison sociale : MULLER CLIMATISATION

Sigle : MULLER CLIMATISATION
15 RUE DE COLMAR
ZONE INDUSTRIELLE
68220 HESINGUE

Téléphone : 03 89 67 88 53

Fax : 03 89 67 54 64

Portable :

Site Internet : www.muller-clim.fr

E-mail : jennifer@muller-clim.fr

Responsabilité légale :
MULLER CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/11/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2020
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.